



RÈGLEMENT
CONCOURS DE NOUVELLES 2008

"QUIPROQUO"

- 1-Le Village du Livre de Cuisery, en partenariat avec :
LE JOURNAL DE SAÔNE ET LOIRE
ET
LE CRÉDIT AGRICOLE
organise un concours de nouvelles.
- 2-Le thème fixé par le jury cette année est *Quiproquo*. Le prix étant annuel, le thème changera chaque année.
- 3-À l'issue de ce concours, quatre lauréats seront nommés.
- 4-Les lauréats de ce concours verront leur œuvre éditée par le Village du Livre dans un ouvrage collectif.
- 5-Peuvent concourir toutes les nouvelles inédites et libres de droits.
- 6-Le jury est limité à 14 membres.
- 7-Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.
- 8-Les manuscrits devront parvenir au Secrétariat du Village du Livre au plus tard le 5 mai 2008.
- 9-La proclamation des résultats aura lieu le lundi 23 juin 2008 (première sélection le 09 juin).
- 10-La remise des prix se fera au mois de Septembre 2008.
- 11-Le Jury n'a aucun compte à rendre en ce qui concerne son verdict.
- 12-Les candidats devront faire acte de candidature auprès du secrétariat du Village du Livre et accepter le règlement du concours. Les candidats précédemment primés ne pourront se représenter l'année suivante.



UISERY - Village du Livre

13-Les lauréats renoncent à leurs droits d'auteur. Ils s'engagent à ne pas publier les textes, sous quelque forme que ce soit durant un délai de six mois à compter de la remise du prix.

14-Ils retrouveront la pleine et entière jouissance de ces droits passé ce délai. Si, à l'avenir, leurs textes viennent à être de nouveau publiés, ils s'engagent à faire figurer la mention suivante : « Publié pour la première fois par le Village du Livre de Cuisery. Nouvelle primée lors du concours de nouvelles de l'année 2008 ».

15-Il ne sera pas accepté de manuscrit. Les textes devront être en langue française et dactylographiés ou saisis sur informatique avec tirage papier et ne seront pas rendus. Les candidats devront envoyer au secrétariat du Village du Livre 4 exemplaires de leur texte ainsi que 4 enveloppes timbrées avec nom et adresse qui serviront à informer les candidats. De même, les candidats joindront à leur envoi une disquette ou un cédérom, après y avoir au préalable enregistré leur nouvelle. Le secrétariat accusera réception et sera le garant de l'anonymat des copies. Ils devront également joindre une brève notice biographique qui sera, le cas échéant, publiée avec leur nouvelle.

16-Les nouvelles présentées devront avoir un minimum de 8900 signes et un maximum de 40 000 signes (étant entendu que la ponctuation ou le blanc compte pour un signe). Pour information, cela équivaut environ à 2 pages A4 dactylographiées pour le minimum et 5 pages dactylographiées pour le maximum. Le nombre devra être mentionné à la fin de la nouvelle (sous Word, aller dans *Outils*, puis *Statistiques* et *Caractères espaces compris*)

17-Le Village du Livre éditera les nouvelles lauréates dans un ouvrage collectif. Il décidera du tirage, du format et de la qualité de l'édition.

18-En cas de candidatures insuffisamment nombreuses, ou de trop faible qualité, le Village du Livre pourra annuler le concours sans dédommagement pour les candidats. Dans cette hypothèse le contrat avec les sponsors et les partenaires sera caduc.

19-Le Village du Livre s'engage à citer systématiquement les sponsors ou mécènes de ce prix, et à faire apparaître leurs noms dans l'ouvrage.

20-Les candidats devront signer le règlement du concours et certifier qu'ils sont réellement auteurs de leurs textes, que ces textes sont inédits et libres de droits.



21-Le concours est annuel et est financé par le Village du Livre avec l'aide de donateurs, sponsors privés ou publics.

22-Il sera procédé à une correction orthographique. Nous proposerons une relecture des copies aux auteurs sélectionnés avant le tirage définitif.

23-Le Jury est composé de 12 personnes, indépendantes, bénévoles. Il sera présidé par Pascale Brice, nommé par le bureau du Village du Livre. Le renouvellement du jury se fera par tiers tous les trois ans.

Président du Jury : Pascale Brice

Organisateur : Florine Jaillet.

Composition du Jury :

- Florine Jaillet. Libraire. Le Livre à venir.
- Jacques Bouvard. Libraire. La Découverte
- Nadège Lopez-Haro. Antiquaire. Le Cabinet de Curiosités
- Pierre Arnould. Atelier des relieurs
- Magali Arnould. Bénévole
- Matthieu Guillot. Librairie L'Harmattan
- Michelle Prothet. Bénévole
- Danièle Navoret. Bénévole.
- Marie-Claude Ferrier. Bénévole
- Chantal Vuillot. Bénévole
- Annie Houpline. Bénévole

Membres d'honneur :

- Michel Mekki. Rédacteur en chef au Journal de Saône-et-Loire.

Le Président du Village du Livre de Cuisery
Richard Jaillet

La Présidente du Jury
Pascale Brice

